



ENGAGÉE POUR VOTRE AVENIR

# INTÉRESSEMENT 2023

580,80€\* brut soit 524,47€ net

\* versé en fonction du temps de présence en équivalent temps plein au cours de l'année au titre de laquelle l'intéressement est versé

La prime d'intéressement sera versée à la mi-avril 2024!

LE CALCUL DE L'INTERESSEMENT S'OPERE SELON DEUX CRITERES :

- Le résultat économique
- Des indicateurs de qualité et performance

Cette année, c'est grâce à la CFDT que chaque postier bénéficiera d'un intéressement. En signant l'avenant de l'accord d'intéressement en juin 2023, la CFDT a en effet permis que la méthode de calcul de la prime soit modifiée pour mieux prendre en compte la création de valeur, fruit du travail des postiers.

Jusqu'à 678,99€ en cas de versement sur l'épargne salariale grâce aux dispositifs d'abondement.

**La CFDT, le syndicat du pouvoir d'achat !**  
Dans cette période difficile où le pouvoir d'achat est malmené, cette prime sera forcément la bienvenue !

**ATTENTION !**

Sans intervention de votre part, cette prime sera automatiquement versée sur votre plan d'épargne groupe, même si vous n'en possédez pas encore.



J'adhère en ligne



- f F3CCFDT
- t F3CCFDT
- in F3C-CFDT
- ⊗ F3C.CFDT.FR